

Communiqué **de presse**



Bordeaux, le 18.04.2017

Eau du robinet dans les Landes : l'eau distribuée ne présente pas de risque pour la santé

Le rôle de l'ARS est de veiller à la sécurité sanitaire de la population, mais aussi d'informer et de formuler des recommandations pour prévenir les risques. Face à des questionnements d'habitants des Landes au sujet de la qualité des eaux distribuées, l'ARS Nouvelle-Aquitaine tient à apporter un éclairage sur le contrôle qu'elle opère pour assurer aux usagers la distribution d'une eau de bonne qualité.

Les équipes en santé environnement de l'ARS sont sensibles au besoin de chaque consommateur d'être informé, en toute transparence, sur la qualité de l'eau qui est distribuée à leurs robinets. C'est pourquoi elles transmettent systématiquement les bulletins des résultats d'analyse aux mairies pour un affichage public et communiquent des fiches de bilan annuel de la qualité de l'eau aux abonnés via leur facture d'eau. Par ailleurs, l'ensemble des résultats du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS est actualisé et mis à la disposition de tous sur le site du ministère des Affaires sociales et de la Santé: http://www.eaupotable.sante.gouv.fr.

En cas de risque pour la santé sur un réseau de distribution, une information immédiate assortie de conseils pratiques est diffusée à la population, en liaison avec le maire et le préfet. Les mesures nécessaires sont alors mises en œuvre pour revenir à une situation normale dans les meilleurs délais. Ces situations restent exceptionnelles grâce à une surveillance permanente de la qualité de l'eau et des systèmes de distribution d'eau.

Une eau sous haute surveillance

L'eau potable est la denrée alimentaire la plus contrôlée en France. L'ARS Nouvelle-Aquitaine effectue près de 30 000 prélèvements par an sur l'eau distribuée par le réseau public. Ces prélèvements sont complétés par une surveillance permanente exercée par les responsables des installations de production et de distribution des eaux pour s'assurer 7 jours sur 7, 24 h sur 24, que les eaux mises en distribution ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs. Les contrôles effectués couvrent un grand nombre de paramètres bactériologiques, chimiques ou encore radiologiques.

La qualité de l'eau distribuée en France est très satisfaisante, grâce à des normes strictes. Toutefois, les acteurs de l'eau doivent en permanence faire face à des pollutions diffuses, à la survenue de pollutions accidentelles et à la persistance de certaines menaces qui justifient le maintien d'une vigilance adaptée.

La juste interprétation des analyses d'eau

L'ARS publie en toute transparence les résultats de ses contrôles de qualité des eaux potables. Cependant, lorsque l'on parle de qualité de l'eau potable, deux indicateurs importants sont à ne pas confondre :

 Les références de qualité permettent d'apprécier le bon fonctionnement des installations de production/distribution d'eau. Si une valeur de référence est dépassée, cela indique que l'eau n'est pas d'une qualité optimale, sans toutefois présenter un risque pour la santé des consommateurs. Ce dépassement doit alors déclencher une action sur fonctionnement des installations pour optimiser la qualité de l'eau distribuée. Les limites de qualité concernent des paramètres susceptibles de présenter un risque pour la santé. En cas de dépassement de la limite de qualité pour les pesticides, la gestion du risque pour la santé est basée sur des « valeurs sanitaires maximales » fixées par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation et de l'environnement et du travail (ANSES). Ces « valeurs sanitaires maximales » représentent le seuil au-delà duquel une consommation pourrait avoir un effet néfaste pour la santé si l'eau était consommée tout au long de la vie.

Le cas de l'eau distribuée dans les Landes

Dans certains départements, dont les Landes, un problème de qualité de l'eau lié à la présence de pesticides a été récemment mis en lumière. La limite qualité de 0,1 microgramme/L a été assimilée à tort à la valeur maximale au-delà de laquelle l'eau ne doit pas être consommée, créant ainsi de nombreux questionnements et inquiétudes.

Dans les Landes, les substances concernées sont des composés issus de la dégradation de l'alachlore et du métolachlore (herbicides).

Les concentrations maximales mesurées dans les eaux potables des Landes pour ces substances sont inférieures à 3 microgrammes /L. Elles se situent bien en-deçà des « valeurs sanitaires maximales » fixées respectivement à 50 microgrammes /L et 510 microgrammes /L pour les produits de dégradation de l'alachlore et du métolachlore.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine tient donc à rassurer la population : les très faibles quantités de pesticides relevées dans les eaux distribuées dans les Landes ne justifient pas de restriction de consommation pour des motifs sanitaires.

Cependant, même sans risque sanitaire, cette situation de dépassement de norme ne doit pas perdurer. C'est pourquoi, les autorités sanitaires ont demandé aux personnes responsables de la distribution d'eau de définir un calendrier d'actions visant à assurer le retour à une situation normale dès les prochains mois.

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau du robinet : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-leau-du-robinet

Contacts presse:

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Département communication – siège ARS

<u>ars-na-communication@ars.sante.fr</u>

Véronique SEGUY / Aurélie RIQUELME / Nelly DURIX

Tél: 05 57 01 44 13 / 96 / 14